

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4936>



Déclaration de la FSU au CTA du 24 juin 2015

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Comité social d'administration académique (CSAA)
(ex-CTA) -



Date de mise en ligne : vendredi 2 octobre 2015

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La République devait être exemplaire et se placer sous le signe du respect des contre pouvoirs... Ses actuels dépositaires ont pourtant muselé le débat parlementaire, ignoré les oppositions syndicales pour faire passer en force la loi Macron qui aggravera les inégalités sociales, enfermera les salariés dans la précarité en affaiblissant leurs droits réels.

La République devait être exemplaire et la présidence devait se placer sous le signe de l'impartialité de l'Etat. Pourtant, le mouvement des personnels enseignant vient de se terminer avec le maintien contre l'avis des représentants du personnel de passe-droits accordés à des conjoints de personnels à mobilité fonctionnelle. Ce maintien proclame qu'il y a d'un côté les enseignants affectés au barème, qui devront, parfois au péril de leur stabilité professionnelle et personnelle assumer la continuité du service public aux quatre coins de l'académie et de l'autre, des collègues qui n'ont même pas de vœux à formuler pour être satisfaits. C'est considérer que les premiers peuvent rester TZR ou attendre un rapprochement de conjoint durant des années, alors que les seconds obtiennent au détriment des premiers non-seulement une proximité géographique mais en plus un poste extrêmement convoité dans le cadre d'un mouvement extrêmement contraint : deux postes seulement sur les lycées de la géo de Dijon avec une mesure de carte scolaire par exemple.

L'obstination tient-elle aussi lieu d'exemple quand l'actuelle ministre de l'Education Nationale se révèle digne héritière de Claude Allègre en menant au pas de charge une réforme qu'elle impose contre l'avis des personnels et d'une partie de la société civile ? Najat Vallaud Belkacem instrumentalise l'opinion en menant une charge contre celles et ceux dont le professionnalisme et le dévouement permettent au système éducatif de tenir, malgré tout. Non, ce n'est pas en diminuant le taux d'exposition aux savoirs disciplinaires (plus de 15% du temps scolaire dédié à des thèmes transversaux ou prétendus tels) qu'on trouvera la voie de plus d'égalité. Non, ce n'est pas en territorialisant l'éducation que l'on parviendra à lutter contre les inégalités et les tensions sociales. Depuis des décennies, la réduction du temps disciplinaire élève et professeur est l'une des causes du creusement des inégalités devant la maîtrise des contenus. Au lieu de revenir sur ces dérives mortifères, la réforme les amplifierait encore. Imposer que ces pratiques interdisciplinaires représentent 11,5% de l'horaire hebdomadaire des élèves pour les trois dernières classes du collège, ne peut qu'être un mauvais coup porté aux élèves les plus en difficulté. Nous refusons de partir du postulat que cette forme scolaire conviendrait à tous les élèves en présupposant leur autonomie. Au contraire, nous pensons que l'autonomie de l'élève est avant tout à construire en s'appuyant sur des programmes définis annuellement centrés sur les disciplines et que c'est un préalable indispensable pour travailler ensuite en interdisciplinarité. Il ne faut donc pas réduire les horaires disciplinaires pour imposer des quotas de dispositifs interdisciplinaires dont la finalité à peine voilée relève aussi d'une idéologie de lutte contre l'ennui à l'école... De plus, les 4 000 postes créés, à mettre en relation avec les 7000 collèges publics et privés de France ne sont pas en nombre suffisant pour permettre une diminution significative des effectifs des classes, et les moyens alloués ne permettront pas de généraliser le travail en groupe.

La FSU demande le retrait des décrets et arrêtés sur la réforme du collège publiés à la hussarde, au lendemain d'une journée de grève... comme s'il fallait porter un coup de plus, pour l'exemple. Dans ce contexte, la FSU porte une appréciation très mitigée du PAF 2015-2016 qui s'articule notamment autour de la mise en place effective de la réforme. La baisse du temps de formation disciplinaire n'est pas la bonne solution pour lutter contre les malentendus socio cognitifs et les obstacles pédagogiques qui empêchent trop d'élèves d'accéder aux savoirs. La mise en place de temps de concertation dans les service des enseignants pour tous serait une mesure ambitieuse pour la qualité du service public et la revalorisation des métiers en lieu et place d'une IMP au bénéfice d'un nombre trop réduits de collègues et dont les conditions d'attribution se révèlent dans toute leur opacité. La FSU tient à rappeler les objectifs donnés par le gouvernement au moment des discussions sur les métiers (GT6 - métier d'enseignant du Second degré) : mieux reconnaître les réalités de l'exercice du métier d'enseignant du second degré, clarifier et donner plus de transparence à un système devenu opaque. On semble loin du compte ! La FSU souhaite que Monsieur Le Recteur se prononce favorablement sur les demandes d'allègements de service votées en conseil d'administration et que les missions particulières aillent en priorité à la coordination de discipline qui doit exister dans tous les établissements.

Avec des compléments de service en hausse dans notre académie, un nombre de BMP de quotité inférieure à 6h qui est en augmentation de 40% par rapport cette année scolaire, les conditions de travail des personnels, y compris des TZR vont se dégrader. La FSU demande une vigilance accrue dans l'élaboration des emplois du temps. Sur ceux-ci, à l'instar de ce qui s'est fait dans la Nièvre, les CHSCT doivent avoir un droit de regard. En effet, ces affectations sont contraignantes (déplacement, multiplication de niveaux, intensification du travail, mémoire de fonctionnement des établissements, intégration dans un collectif de travail) et exposent nos collègues à différents facteurs de risques susceptibles d'altérer leur santé. La FSU est déterminée à ce que ces difficultés soient reconnues et que des mesures de prévention soient prises. Enfin, nous demandons que la règle appliquée pour désigner le collègue touché par une MCS soit transposée pour l'attribution des compléments de service.

La FSU est particulièrement inquiète du sort fait aux lycées professionnels dans la circulaire de rentrée de Mme la Ministre. Dans ce texte, qui prétend vouloir revaloriser la voie professionnelle, il est envisagé que la première année de CAP et de BAC pro soit amputée de plusieurs semaines pour permettre aux jeunes de mieux choisir leur filière. Si cela peut partir d'un bon sentiment, on ne peut que s'inquiéter d'une mesure qui réduirait encore le temps de formation à un diplôme, sachant que le bac pro a déjà perdu un an du fait de la réforme du bac pro 3 ans. D'autre part, les objectifs de Mme la Ministre sont de favoriser les passerelles entre les différents modes de formations et de multiplier les classes mixées dans les EPLE : Comment alors assurer une continuité pédagogique pour les élèves ? Ou pour des groupes classes toujours fluctuants ? Enfin, la FSU s'oppose à toute idée de diplôme obtenu par validation de modules. Certains jeunes qui sortiraient alors du système sans avoir validé l'ensemble de ces modules, ne pourraient jamais dans leur vie professionnelle avoir recours aux conventions collectives, qui ne reconnaissent que les diplômés.

Cette mesure traduit une nouvelle fois le choix d'une politique libérale destructrice des droits des salariés et futurs salariés.

La FSU est attachée à un service public de qualité, réparti sur l'ensemble du territoire, permettant à toutes et tous d'accéder à leurs droits, et concourant partout à un développement de l'emploi. Elle défend avec la plus grande détermination les missions assumées dans les services académiques aux niveaux départemental et rectoral et les emplois (sans oublier médecine de prévention, médiateur...). La proximité du service public doit être renforcée, particulièrement après les années de RGPP. La FSU est résolument opposée aux fusions d'académie.

Pendant la réunion, Didier Porthault, COP a fait la déclaration suivante :

Le CIO de Dijon 1, est situé à un emplacement facilement accessible par les transports en commun. Outre ses actions dans les Eple, il reçoit environ 1800 personnes dans ses locaux sur l'année scolaire pour des entretiens approfondis, un accompagnement documentaire ou des actions de communication en direction des familles comme l'action « échange parents ». Il a une place de tiers entre l'établissement et la famille. Il intervient sur un bassin où existe une forte densité d'EPLE et un réseau partenarial très riche.

Le CIO a un rôle irremplaçable de centre ressource pour les Conseillers d'Orientation Psychologue Il permet le maintien de l'expertise grâce aux échanges au sein de l'équipe animée par la DCIO. Il remplit des missions institutionnelles comme observatoire du district par exemple qui ne se limitent pas au conseil en orientation. Le CIO joue également un rôle dans la mise en œuvre de la politique académique et comme force de proposition, Le CIO joue un rôle et prend en charge l'accueil des élèves à besoins spécifiques ou les allophones, le CIO participe pleinement à la lutte contre l'échec scolaire, au repérage et à la lutte contre le décrochage scolaire et pour le retour en formation initiale.

A l'occasion de ce CT Le rectorat nous annonce la reprise des budgets de fonctionnement et des loyers dans l'attente de l'arrêté de fermeture du CIO de Dijon 1 et la constitution d'un cio d'état unique multisites.

Déclaration de la FSU au CTA du 24 juin 2015

Nous prenons acte de la reprise par l'académie du budget de fonctionnement du CIO DIJON 1 en substitution des obligations légales du conseil général.

Nous prenons acte de la volonté du rectorat de maintenir deux sites ce qui préserve les possibilités d'accueil des usagers et de meilleures conditions de travail pour le personnel plutôt qu'un éventuel projet de fusion sur un site unique auquel nous ne sommes pas favorables

Nous prenons acte des discussions en cours évoquées lors du groupe de travail précédent ce CT et de l'éventualité de création d'un deuxième CIO d'état sur DIJON évoqué avec les représentants du ministère.

Nous demandons cette création d'un deuxième CIO d'état sur Dijon et souhaitons que cette création soit la plus rapide possible afin de rassurer les collègues et les partenaires institutionnels du CIO.

En effet une inquiétude légitime existe parmi les personnels. Les visites de France Domaine auprès du CIO Dijon 2 le jour précédent ce CT nous interrogent fortement.

Nous rappelons ici notre attachement à la reprise par l'état de tous les CIO existants et notre opposition à la constitution de sites au statut flou qui permettent de contourner les textes concernant la gestion du personnel en particulier pour les affectations et qui créent des difficultés pour les directeurs de CIO chargés de plusieurs sites où il est plus difficile d'assurer le travail partenarial par exemple.

Il nous semble important que les collègues puissent obtenir une mesure de carte scolaire une fois l'arrêté de fermeture confirmé.